

Commune: LE GUA  
Départ. : ISERE  
Canton : PONT-DE-  
CLAIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. FARLEY Simon, Maire.

Date de la convocation : le 18 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 17

Présents :

M. FARLEY Simon, Maire ; Mme ANGULO Marie-Gabrielle, 1<sup>ère</sup> adjointe ; M. NIGRA Daniel, 2<sup>ème</sup> adjoint ; Mme ARDOIN Florence, 3<sup>ème</sup> adjointe ; M. CARTIER Stéphane, 4<sup>ème</sup> adjoint ; Mme REVOL Estelle ; M. PICHON Cyrille ; Mme VEDELAGO Chrystelle ; M. REBIFFÉ Guillaume ; Mme DZAMOZAKIS Michèle ; M. SCUDELER Aurélien ; M. DUSSERT-ROSSET Tristan ; M. SOUCHON Rémy.

Absents excusés :

Mme FERRARA Sandrine a donné pouvoir à M. FARLEY Simon.  
Mme GLÉNAT Anne a donné pouvoir à Mme ANGULO Marie-Gabrielle.  
M. GANDAIS Cédric a donné pouvoir à M. CARTIER Stéphane.  
M. LEQUIN-SOUCHON Laurent a donné pouvoir à M. SOUCHON Rémy.

Absents :

Mme LELONG Isabelle  
Mme BENELLE Annie

Secrétaire de séance : M. NIGRA Daniel

**DÉLIBÉRATION N° 391-2022 - VENTE DU BIEN IMMOBILIER SITUÉ 43 AVENUE DU  
VERCORS AU GUA (ANCIENNE CURE)**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment les articles L. 2141-1, L. 3211-14 et L. 3221-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu les dispositions du titre VI du code civil relatif à la vente ;

Vu que le bien immobilier sis 43 avenue du Vercors, propriété de la commune du GUA n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;

Vu que ce bien est vacant et appartient désormais au domaine privé de la commune ;

Vu que le domaine privé communal est soumis à un régime de droit privé, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles ;

Vu que cette opération de cession relève du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions, la valeur de son actif ;

Vu que la valeur vénale de ce bien situé 43 avenue du Vercors au GUA a été estimé 160 000.00 € par l'agence immobilière IAD France ;

Vu le mandat de vente signé avec l'Agence Immobilière IAD France (Mme BAGGETTO Céline), au prix de 7 500.00 € au titre des frais d'honoraires ;

Vu l'offre faite par les médecins BRENON Mélanie, RASSER Camille, REYNIER Aude ET VAUDAINE Fanny confirmant une offre d'achat pour le bien susvisé au prix de 160 000.00 € conformément au mandat de vente ;

Considérant l'opportunité de sortir ce bien du patrimoine immobilier de la commune afin notamment de rationaliser la gestion de son parc immobilier dans un contexte financier contraint ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 2 abstentions,

- **AUTORISE** la vente du bien situé 43 Avenue du Vercors au GUA, parcelle de 984 m<sup>2</sup>, cadastrée section AC n° 204 : Ancienne cure à réhabiliter entièrement, comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée de 97.4 m<sup>2</sup>, un étage de 94.9 m<sup>2</sup> soit une surface habitable totale de 192.3 m<sup>2</sup>. Des combles aménageables (au-dessus de 1.80 m) d'une surface de 59 m<sup>2</sup>, en extérieur, un jardin, un mur d'enceinte, un bassin extérieur et deux annexes au prix de 160 000.00 €
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous documents relatifs à la vente de ce bien ;
- **DIT** que l'acquéreur règlera les frais de notaire ;
- **AUTORISE** M. le Maire à verser à l'Agence Immobilière IAD France une rémunération d'un montant de 7 500.00 € TTC, conformément au mandat de vente ;
- **MISSIONNE** Me BONNAUD pour établir tous les actes notariés

*Certifié le caractère exécutoire de  
l'acte compte tenu de son dépôt en  
Préfecture le :  
Et de sa publication le :*

*Extrait certifié conforme  
Le GUA, le 25 juillet 2022  
Simon FARLEY  
Maire de LE GUA*

Le Secrétaire de séance  
M. NIGRA Daniel

Signature

